

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 23/07/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 13/09/18
Affichage le : 02/10/18
Transmission préfecture le : 02/10/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180921-lmc1104353-DE-1-1
Du : 02/10/18
Délibération exécutoire le : 02/10/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

**POLITIQUE C06 SDIS ET GENDARMERIES
CONTRIBUTION FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE DU DÉPARTEMENT,
EN INVESTISSEMENT, AU PROFIT DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS (S.D.I.S.) DES YVELINES POUR 2018**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M LAURENT RICHARD ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3321-1 et L1424-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle 2016-2017-2018 d'objectifs et de moyens entre le Département des Yvelines et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS), faisant l'objet de la délibération 2016-CD-1-5238, du Conseil Départemental du 22 janvier 2016 ;

Vu l'avenant 1 à la convention pluriannuelle 2016-2017-2018 d'objectifs et de moyens entre le Département des Yvelines et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines faisant l'objet de la délibération 2017-CD-1-5505, du Conseil Départemental du 27 janvier 2017 ;

Vu l'avenant 2 à la convention pluriannuelle 2016-2017-2018 d'objectifs et de moyens entre le Département des Yvelines et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines faisant l'objet de la délibération 2018-CD-1-5725.1 du Conseil Départemental du 26 janvier 2018 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission permanente ;

Vu le courrier du 12 juillet 2018 du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines;

Vu l'annexe à la présente délibération ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe la contribution exceptionnelle d'investissement 2018 du Département au Service Départemental d'Incendie et de Secours à 2 000 000 €, s'ajoutant à la subvention d'investissement de 2 000 000 € déjà convenue dans l'avenant 2, soit une contribution d'investissement totale de 4 000 000 € pour 2018.

Approuve les termes de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour les années 2016-2017-2018, annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer ledit avenant.

Dit que la contribution d'investissement du Département sera imputée au chapitre 204, article 2041782 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

CONTRIBUTION FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE DU DÉPARTEMENT, EN INVESTISSEMENT, AU PROFIT DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (S.D.I.S.) DES YVELINES POUR 2018

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (31) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (10) : Jean-Noël Amadei, Sonia Brau, Bertrand Coquard, Pierre Fond, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Karl Olive, Pauline Winocour-Lefevre.